



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DÉLIBÉRATION N° 57 -CC/2017/CCDS
ATTRIBUTION D'UNE AIDE RELATIVE À L'ACHAT DE KITS DE COUCHES LAVABLES – ACTIONS PRÉVENTION**

Séance du 14 décembre 2017

Date de convocation : 07 décembre 2017 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-sept et le quatorze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Didier BRIOLIN, Premier Vice-Président

Conseillers communautaires présents :

Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Edgard CHOCHO, Jean-Claude HORTH, Myriam MARIN, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

Absents excusés ayant donné procuration :

François RINGUET à Christian PITTA

Denis BURLLOT à Edgard CHOCHO

Sylvio BOCAGE à Emilie VENTURA -CLET

Armide MATHIEU à Annie ROBINSON-CHOCHO

Daniel MANGAL à Didier BRIOLIN

Absents non excusés :

Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Isabelle NIVEAU, Justine SAIBOU, Jean-Marie TORVIC, Céline ZULEMARO

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Par délibération N°67/CC/2015/CCDS, la CCDS a validé le plan de financement des principales opérations à mener en matière de gestion des déchets sur le territoire communautaire en partenariat avec l'ADEME. Parmi elles, le CODOM contrat d'objectif d'Outre-mer prévoyant le financement d'un chargé de mission sur 3 ans et d'actions de prévention à hauteur de 201 970,50€ sur la même période.

Dès lors, dans le cadre des actions prévention du CODOM, plusieurs axes de travail ont été définis, parmi lesquels :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production des déchets en réduisant de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;

Afin d'y parvenir, plusieurs actions de prévention peuvent y contribuer et notamment l'utilisation de couches lavables.

En 2014, sur le territoire de la CCDS, on estimait la production de couches jetables à 16,4 kg/hab./an soit une production de déchets d'environ 507 tonnes. La quantité de déchets issus des textiles sanitaires peut être réduite sur le territoire par la généralisation de l'utilisation de couches lavables au sein des foyers et des crèches.

Ainsi, dans le cadre des actions de prévention qui pourront être déployées sur le territoire des Savanes (couches lavables, compostage domestiques, stop pub...), il vous est proposé de délibérer sur la mise en place d'une aide à l'acquisition de kits de couches lavables en vue de diminuer la quantité de déchets issus des couches jetables.

AIDE CODOM

MONTANT FIXE	155 250,00 €
MONTANT VARIABLE LIEES AUX ACTIONS PREVENTION /REDUCTION DES DECHETS	46 720,50 €

Sur la base du budget alloué à la prévention des déchets dans le CODOM, un budget proposé à allouer de 17 500,00 € pour cette action permettra de venir en aide à 70 (soixante-dix) enfants soit 5% des enfants en bas âge recensé sur la CCDS (Insee 2014 – 1.452 enfants).

Le conseil communautaire est donc invité à bien vouloir délibérer comme suit :

- **APPROUVER** les modalités d'attribution de l'aide à l'achat des kits de couches lavables pour les particuliers sur le territoire de la CCDS conformément au règlement d'attribution en annexe
- **AUTORISER** l'attribution d'aide à l'acquisition de kit de couches lavables pour les foyers du territoire de la CCDS sur la base des modalités suivantes :
 - enveloppe allouée à cette opération : 17 500 €
 - aide de 50% de la valeur de l'achat plafonnée à 250 € par kit de couches lavables
- AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les documents administratifs et comptables y afférents »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 II ;

Vu la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets ;

Vu l'arrêté de n°2154/SG du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de Communes des Savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1er janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2013 la Communauté de Communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux Communes membres pour les affaires relatives à cette compétence ;

Vu la délibération n°67-CC/2015/CCDS du 23 décembre 2015 relative au plan de financement des principales opérations à mener en matière de gestion des déchets sur le territoire communautaire en partenariat avec l'ADEME pour l'année 2016 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Gestion Déchets réunie le mardi 10 octobre 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 novembre 2017,

Vu le rapport de présentation,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

DECIDE DE :

ARTICLE 1er : DONNER ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVER le règlement d'attribution de l'aide à l'achat des kits de couches lavables pour les particuliers du territoire de la CCDS.

ARTICLE 3 : AUTORISER l'attribution d'aide à l'acquisition de kit de couches lavables pour les foyers du territoire de la CCDS sur la base des modalités suivantes :

- enveloppe allouée à cette opération : 17 500,00 €
- aide de 50% de la valeur de l'achat plafonnée à 250 € par kit de couches lavables par foyer

ARTICLE 4 : AUTORISER le Président à SIGNER tous les documents administratifs et comptables y afférents.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 15

Pour : 14

Contre : 00

Abstention(s) : 01

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 14 décembre 2017
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

